

Questions orales

M. Trudeau: Peut-être, monsieur l'Orateur. J'estime que la voie que nous avons choisie est la bonne.

M. Diefenbaker: Elle est absolument mauvaise, et vous le savez.

M. Trudeau: Le ministre de la Justice a examiné les trois accusations et les a réfutées en partie dans une lettre qui a été rendue publique, sans que le ministre n'y soit pour rien d'ailleurs. Il n'a pas jugé bon de consulter le juge en chef du Québec, qui devrait normalement être saisi de ces affaires. Si le juge en chef de la cour du Québec décide de poursuivre l'affaire, nous y donnerons alors suite de la façon qu'il recommandera. A ce stade-ci, j'estime que le ministre a réagi à l'initiative du juge Mackay de façon satisfaisante. Je répète cependant que si les tribunaux du Québec, par la voix de leur juge en chef, étaient d'un autre avis, nous serions heureux de les entendre. Pour ma part, je ne crois pas qu'il serait dans l'intérêt de la justice dans la province de Québec d'instituer une commission d'enquête, comme l'ont réclamé trois députés d'en face.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire. Je vais m'efforcer de la faire brève. Je tiens à ce qu'il soit clair, parlant au nom de mes collègues, que nous n'avons préjugé l'affaire d'aucune façon. Vu ce qu'a dit le premier ministre, et comme, d'après la lettre du juge Mackay, il semble qu'on persiste à intervenir auprès de la magistrature—je le répète, nous ne sommes pas forcément d'accord, mais c'est ce qu'on allègue—le premier ministre, même après que lui et le ministre de la Justice aient mûrement réfléchi à la possibilité d'une enquête dont il semble donner à entendre qu'elle serait menée par le juge en chef du Québec, n'estime-t-il pas qu'en confiant la question à la magistrature, en en faisant une question interne on s'expose à ce que des soupçons continuent de peser sur toute l'affaire, car il est possible qu'on arrive à une conclusion négative plutôt que de prouver hors de tout doute l'innocence des personnes en cause?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, nous préférierions certainement qu'il ne reste aucun soupçon. Les accusations sont graves, je le concède. Je pense avoir dit que je regrettais la manière dont elles ont été portées et qu'elles ait été dévoilées au public. Je crois que ces accusations relèvent du juge en chef du Québec. D'après la lettre publiée, c'est également son avis. Je le répète, le ministre de la Justice se mettra en rapport avec le juge en chef par l'intermédiaire de ses collaborateurs, probablement. Je tiens à m'assurer d'avoir entendu tous les avis sur la question avant de considérer que l'incident est clos.

M. Broadbent: Vous vous faites juge dans votre propre cause, n'est-ce pas?

M. Trudeau: Je ne suis pas juge en chef, monsieur l'Orateur. Nous demandons au juge en chef d'étudier la question, ce qui est normal pour une plainte aussi grave que celle-là.

M. Broadbent: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je demande au premier ministre pourquoi il ne pourrait pas charger lui-même le juge en chef de la province de Québec de cette enquête, qui serait publique, afin que si toutes les personnes accusées sont reconnues innocentes, ce qui, je l'espère vraiment, sera le cas, il ne subsiste aucun doute à ce propos. Pourquoi le premier

ministre ne demanderait-il pas au juge en chef du Québec de mener publiquement cette enquête, au lieu de la tenir non pas en secret mais en privé, en tout cas?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, si je puis me permettre de répondre ainsi, c'est parce que je n'ai pris connaissance d'aucune preuve qu'il y ait eu des communications privées faites à un juge dans le but d'influencer sa décision ou qu'il y ait eu des tentatives pour entraver, égarer ou contrarier la justice. Il existe certaines procédures. Si de tels renseignements et de telles tentatives existent, la personne qui en serait informée serait bien le juge en chef du Québec. C'est pour cela que nous communiquerons avec lui.

LES ALLÉGATIONS DU JUGE MACKAY—LA POSSIBILITÉ
D'EXISTENCE D'AUTRES CAS

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, puis-je poser ma question au premier ministre puisque nous voilà embourbés avec trois cas seulement. En examinant la lettre rédigée, le 20 février, par le juge Mackay, on voit qu'il a écrit: «Je me rappelle d'au moins trois incidents qui sont, à mon avis, des tentatives injustifiées d'ingérence dans le système judiciaire». Cela sous-entend évidemment qu'il peut y avoir eu plus de trois incidents du genre. Aussi, le premier ministre peut-il dire à la Chambre s'il a l'intention d'ordonner, si ce n'est déjà fait, au ministre de la Justice de faire enquête pour voir s'il existe d'autres cas d'ingérence ministérielle dans l'organe judiciaire?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la personne la mieux placée pour répondre à cette question, conformément à l'indépendance traditionnelle de notre système judiciaire, est le juge en chef de la province qui est responsable de l'administration de ses tribunaux de même que de leur indépendance et protection. Évidemment, si le juge en chef a des raisons de croire que certains de ses juges exercent ce genre d'influence, je suis certain que le juge en chef du Québec me rapporterait ces faits, à moi, ou aux autorités concernées.

LES ALLÉGATIONS DU JUGE MACKAY—LES ENTRETIENS DU
PREMIER MINISTRE AVEC LE MINISTRE DE LA SANTÉ
NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'espère que le ministre de la Justice sera explicite lorsqu'il posera ses questions au juge afin de découvrir, s'il y a lieu, les autres cas auxquels il pensait. Une dernière question supplémentaire à l'intention du premier ministre. Comme cet article fait mention de l'ancien secrétaire principal du premier ministre, ce dernier s'est-il entretenu avec son ancien secrétaire pour savoir s'il avait fait d'autres interventions, et cet entretien a-t-il eu lieu après qu'il eu appris ces nouvelles?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, j'en ai discuté avec mon ancien premier secrétaire. Je ne lui ai pas demandé s'il existait d'autres cas comme celui auquel le journal de ce matin fait allusion.